

VELORUE

Tronçon rue du Tapis Vert / avenue Clément Pineau

Principes de phasage

La création d'une piste cyclable avenue Clément Pineau entre la rue du Tapis Vert et le Collège est un préalable au traitement de la coulée douce rue du Tapis Vert



Test d'une Vélorue sur la rue du Tapis Vert

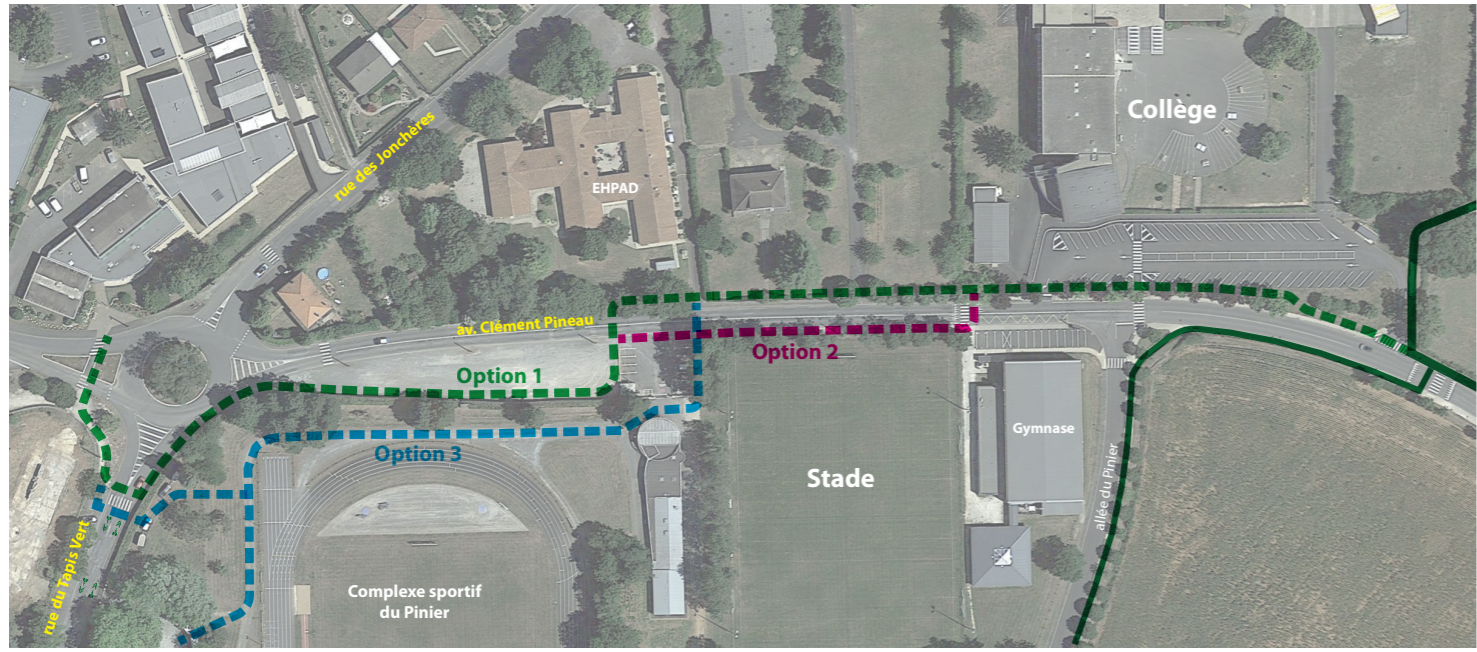


Vélorue

La Vélorue est une continuité cyclable en voie partagée. Ce dispositif est adapté aux voies étroites, à double sens de circulation, avec un trafic motorisé limité à dominante locale et des vitesses contenues (30 km/h). Il s'agit d'un renforcement de la signalisation pour conforter le positionnement du cycliste sur la chaussée et l'aider à prendre sa place.



Options à l'étude pour aménager une piste cyclable bidirectionnelle



Travailler une « écriture » de la rue propice à l'apaisement de la circulation et à son appropriation par les piétons



Une piste cyclable bidirectionnelle a une largeur comprise entre 2,50 et 4,00 m selon les emprises disponibles et les flux vélos attendus.